

Agent de sécurité magasin **ADS**

Objectif

Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires aux agents de sécurité évoluant dans la filière de la grande distribution.

Programme

Réglementation :

- Notion de crime et délit.
- Définition de la surface de vente.

Les services publics de Police Nationale et Gendarmerie :

- Le code pénal, procédure pénale et civile, la notion.
- L'appréhension.
- Les moyens de coercition.

La vidéosurveillance :

- Les principes généraux en matière de protection de la vie privée dans les lieux publics et sur le lieu de travail.

Les spécificités de la grande distribution :

- Les produits à risques.
- Les moyens de protection des produits.
- Les techniques de surveillance et de contrôle.

Public concerné

Personne désignée en tant qu'agent de sécurité filière Distribution.

Nombre de participants

12 personnes maximum.

Durée de la formation

2 jours.
(70% théorique, 30% pratique)

Validation des acquis

Attestation de stage délivrée par l'organisme de formation.

Pour plus d'informations : contact.formation.securite@fiducial.net